

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 665-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre responsable des Affaires autochtones à monsieur Pierre Dufour, membre du Conseil exécutif, du 15 au 22 avril 2022;

— du ministre des Finances à madame Sonia LeBel, membre du Conseil exécutif, du 16 au 23 avril 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77121

Gouvernement du Québec

Décret 666-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Serge Bouchard comme sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Serge Bouchard, sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 25 avril 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications

qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à monsieur Serge Bouchard comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77122

Gouvernement du Québec

Décret 667-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Alexandre Vézina comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie et de l'Innovation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Alexandre Vézina, directeur général du développement économique territorial et des zones d'innovation, ministère de l'Économie et de l'Innovation, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Économie et de l'Innovation, administrateur d'État II, au traitement annuel de 149 591 \$ à compter du 18 avril 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Alexandre Vézina comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

77123

Gouvernement du Québec

Décret 668-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT la nomination de madame Élane Raza comme sous-ministre adjointe au ministère de la Famille

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Élane Raza, sous-ministre adjointe au ministère des Transports, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Famille, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 25 avril 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à madame Élane Raza comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

77124

Gouvernement du Québec

Décret 669-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur Lambert Didier Toni comme sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Lambert Didier Toni, sous-ministre adjoint au ministère de la Famille, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 25 avril 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à monsieur Lambert Didier Toni comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

77125

Gouvernement du Québec

Décret 670-2022, 13 avril 2022

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Andrée-Anne Gabra comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Andrée-Anne Gabra, directrice régionale, gestion des locaux et gestion du portefeuille, région du Québec, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe au ministère des Transports, pour un mandat de cinq ans à compter du 25 avril 2022, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

Contrat d'engagement de madame Andrée-Anne Gabra comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Andrée-Anne Gabra, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Madame Gabra exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 25 avril 2022 pour se terminer le 24 avril 2027 sous réserve des dispositions de l'article 4.